



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n° 2 du 11 janvier 2016

SOMMAIRE

16-0026

délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal d'un responsable de pôle de contrôle revenus patrimoine

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
D'UN RESPONSABLE DE PÔLE DE CONTROLE REVENUS PATRIMOINE**

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine d'AJACCIO.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
FRIGARA Serge	inspecteur	15 000 €	15 000 €
LECOMPES Jonathan	inspecteur	15 000 €	15 000 €
CERCEAU Patricia	inspectrice	15 000 €	15 000 €
FRESI Martine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
PRIOUX Irène	inspectrice	15 000 €	15 000 €
STROMBONI Monique	contrôleur	10 000 €	10 000 €

Article 2

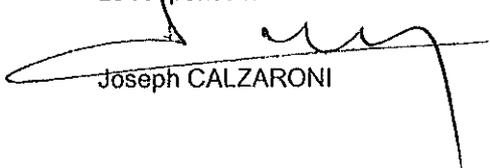
L'arrêté en date du 1^{er} septembre 2015 est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2016 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud.

A, Ajaccio, le 05/01/2016

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine,


Joseph CALZARONI